

## RAPPORT N° 24\_03\_01

## Assemblée générale du 18 mars 2024

### **RAPPORT : PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023**

#### **Préambule:**

Dans le cadre de ses statuts et du règlement (CE) n° 1302/2013 du 17 décembre 2013, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Conformément à ces statuts, l'EPM est régi par les dispositions des établissements publics de type syndicat mixte ouvert et relève de l'instruction budgétaire et comptable publique de type M57 à compter de 2023.

Les lois de décentralisation ont consacré l'élargissement des compétences des collectivités locales, leur montée en puissance économique et la libéralisation de leurs financements. Autant d'évolutions impliquant que les élus disposent d'informations et d'indicateurs fiables et précis sur l'impact financier de leur action.

Ce souci de transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires, notamment financiers, a conduit à l'adoption de cadres comptables proches du plan comptable général (PCG), qui permettent de mieux appréhender la situation financière de l'EPM tout en prenant en compte les spécificités liées à son cadre de coopération internationale.

Par délibération, l'Assemblée Générale a opté pour une présentation des budgets et des comptes par nature des dépenses et recettes et une présentation dite croisée (nature-fonction). Par ailleurs le suivi analytique de l'établissement est également réalisé et présenté de façon non formalisée sous forme d'autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiements (CP).

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les budgets et les comptes de l'exercice sont soumis à un vote de l'assemblée au niveau des chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement et d'investissement.

De façon plus spécifique à l'exercice 2023, c'est l'année de l'amorce de projets européens d'envergure, préfigurateurs de l'action de l'Eurorégion sur plusieurs domaines clés, notamment en matière de protection de l'environnement, de prévention des risques naturels, d'efficacité énergétique, de soutien aux PME dans le cadre de l'économie circulaire dans le secteur de l'agroalimentaire, ou encore de

la mobilisation citoyenne autour des actions eurorégionales et européennes comme notamment l'Assemblée eurorégionale des jeunes.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2023 a mis en œuvre les derniers mois d'exécution des projets du fonds de soutien Covid-19 et développé plusieurs actions de la feuille de route 2021-2030. 2023 a été une année de succès avec la programmation des projets CESAM et Youth 4 green ERF lors du premier semestre puis des projets Interreg Smart Green Water, Fashion forward, Locall4Flood, et Carbon farming, en fin d'année, portant à 8 le nombre de projets européens en exécution dès 2024. Ces succès démontrent la qualité de l'équipe et de l'organisation mise en place au sein de notre établissement.

### **PRESENTATION DES COMPTES 2023**

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable public dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par le GECT. Lors de cette clôture, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de l'EPM.

L'année 2023 constitue financièrement une année de transition entre le paiement des soldes des projets du fonds Covid-19 et le démarrage des nouveaux projets européens.

Le projet Watsavereuse a poursuivi sa mise en œuvre de manière très intense dans le sens où le projet se terminera fin mars 2024 et qu'il a subi un retard dans son exécution en raison de la crise sanitaire de 2020 et 2021. Les projets CESAM et Youth 4 Green ERF ont débuté leurs actions en 2023. S'agissant de fonds en gestion directe par la Commission européenne, les avances de 80% ont été payées dès la signature des grant agreement. Cela a donc impliqué l'enregistrement de plusieurs recettes en conséquence mais aussi plusieurs dépenses liées aux reversements obligatoires aux partenaires des quote parts correspondantes.

Le budget 2023 a été exécuté sur cet exercice en section de fonctionnement à hauteur de **2 613,64 K€** en recettes (**1 347,27 K€** sur l'exercice précédent), et **1 647K€** en dépenses (**1 309,34 k€** sur l'exercice précédent).

Le résultat de l'exercice est positif à hauteur de **966,6 K€** après les écritures de rattachement et contre-passations. Ce résultat démontre une gestion maîtrisée du budget, tout en anticipation et en maîtrise des dépenses. Pour mémoire, l'établissement a dû puiser dans les excédents de fonctionnement reportés de façon importante pour dégager un résultat de clôture positif sur l'exercice 2021.

La section d'investissement a quant à elle été exécutée à hauteur de **26,2 K€** en recettes (**37,38 k€** sur l'exercice précédent) et **4,86 K€** en dépenses correspondant essentiellement à des licences informatiques.

Le volume d'activité d'investissement naturellement faible de l'établissement et aléatoire en fonction des exercices n'invite pas en tirer des enseignements.

## A. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'établit sur l'exercice à hauteur de **2 613,64 K€** en recettes en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (**1 347,27 K€**) et **1 647K€** en dépenses, en hausse par rapport à l'exercice précédent (**1 309,34 K€**) en raison notamment de l'impact du premier acompte des projets CESAM et Youth 4 Green ERF pour les recettes et du reversement qui en découle auprès des partenaires pour ce qui est des dépenses.

Au regard des éléments précités, les taux de réalisation sont donc à prendre en considération avec mesure. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 85,14% contre 60% pour les recettes, arguant d'un bon équilibre entre les dépenses et les recettes, et dans le sens où les subventions de la Commission européenne pour CESAM et Youth 4 Green ont été perçues plus tôt que prévu (initialement en 2024).

### I. Les dépenses:

#### 1. Les charges à caractère général (D011):

Ce chapitre a été exécuté à **62,08%** des CP votés à hauteur de **306,54 k€** en hausse par rapport à l'exercice précédent (**257.9k€**). Ce volet qui concerne les dépenses de l'établissement hors ressources humaines et subventions est fortement lié au volume d'actions à mettre en œuvre. Il y a une corrélation directe avec les projets exécutés. Plus il y a d'actions, plus il y a de prestations.

L'Eurorégion poursuit toutefois sa politique de rationalisation de ses dépenses notamment sur les déplacements liés aux actions avec l'installation durable des visioconférences comme mode de réunion, plus éco-responsables et plus économes financièrement mais aussi en terme de temps passé.

Par ailleurs, les efforts réalisés sur ce chapitre et les économies par rapport aux dépenses liées au siège administratif, portent leurs fruits.

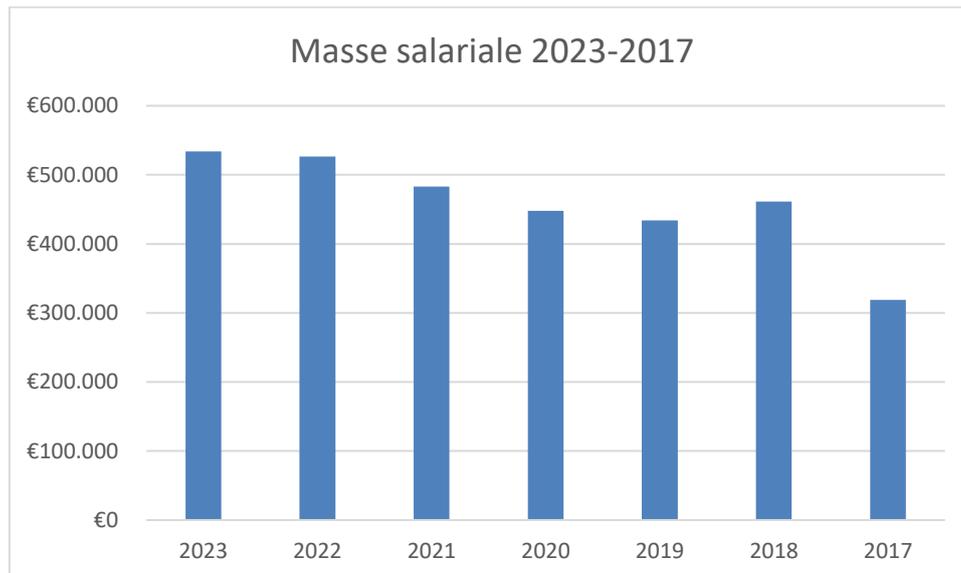
Au titre de cet exercice, les charges de gestion peuvent être analysées sous plusieurs volets :

- **Le siège** qui constitue un volet obligatoire avant même de commencer à mettre en œuvre le plan d'action : entre la location du siège, les fluides, l'assurance, les communications, et entre autres la maintenance des équipements informatiques et logiciels, ce volet s'établit à hauteur de **147,28K€** en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent essentiellement lié à la baisse des charges pour les nouveaux locaux suite au déménagement le 1<sup>er</sup> avril 2023. Cette baisse s'ajoute aux économies déjà réalisées avec les abandons de certaines prestations de type assistance juridique et de rationalisation des dépenses administratives dans leur ensemble.
- **Le volet M-C-D** Missions-Colloques-Déplacements constitue un poste parfaitement maîtrisé. Sur cet exercice, il représente **22,83 K€**, stable par rapport à l'exercice précédent. Cette stabilité illustre parfaitement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de coopération inhérente à l'EPM. Sans nécessité d'approfondir l'analyse de ce poste, il convient de souligner que la démarche initiée par l'EPM depuis 4 ans de créer une alternative aux déplacements en les limitant et en favorisant les réunions par visio conférence devra être poursuivie, que ce soit dans une démarche de développement durable ou encore dans un souci de bonne gestion de ce volet.

## 2. Les charges de personnel (D012):

En 2023, l'établissement a enregistré 1 arrivée au sein de l'équipe projet (Mr Joan LLORET, Chargé de projet environnement, changement climatique et Energie en remplacement de Mme Mireia BOYA qui a quitté l'EPM en novembre 2022) ainsi qu'un prolongement d'un CDD lié à un congé maternité suivi d'un congé parental. La masse salariale s'est établie à **534 K€**, soit 15 K€ de moins que le prévisionnel établi en début d'exercice **549 K€**

Cet exercice correspond quasiment à une année prévisionnelle complète au niveau des ressources humaines et peut donc être prise comme référence.



### 3. Les autres charges de gestion courante (D65):

Les autres charges de gestion courante (correspondant en très grande partie aux subventions versées par l'EPM) s'établissent à hauteur de **772,07 K€** en hausse par rapport à l'exercice précédent (**487,62 K€**). Comme évoqué ci-avant, ce niveau de consommation s'explique par le paiement des soldes aux projets lauréats de l'appels à projets fonds Covid, aux versements de fonds européens aux partenaires bénéficiaires des projets CESAM et Youth 4 Green ERF (80% premier acompte), ainsi qu'aux paiements des subventions aux projets des appels à projets culture des années précédentes.

### 4. Les charges financières (D66):

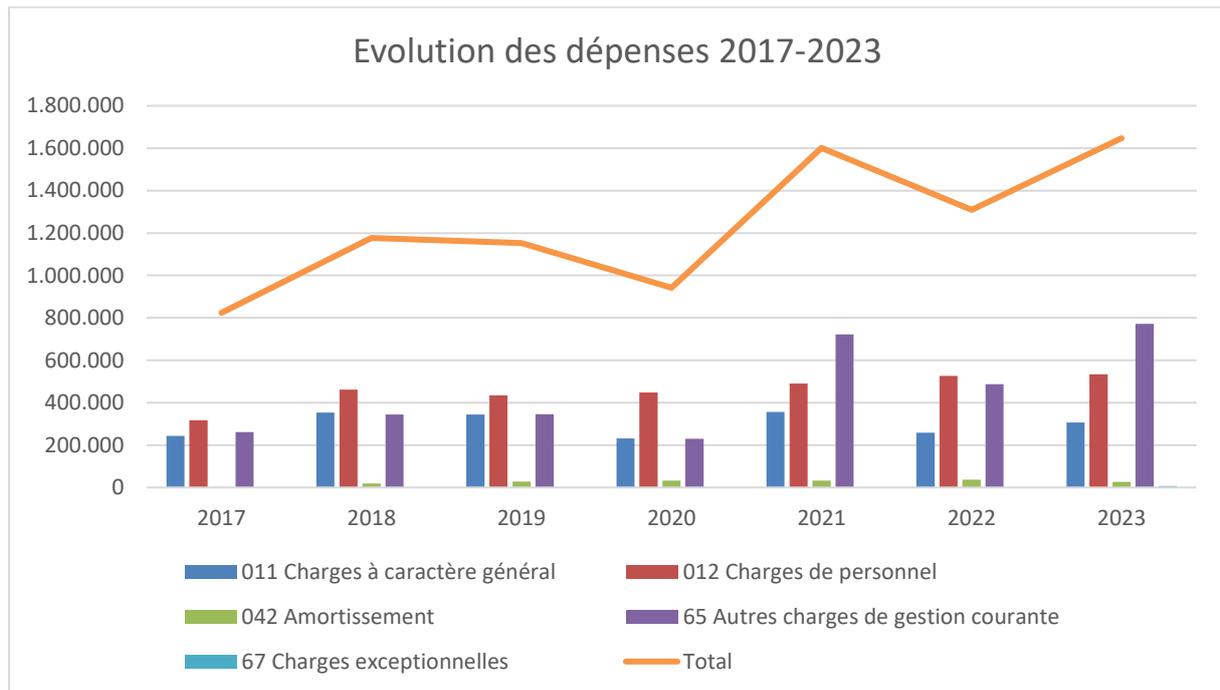
Ce chapitre n'a fait l'objet d'aucune consommation de crédits.

### 5. Les charges exceptionnelles (D67):

Ce chapitre a fait l'objet d'une consommation de crédits à hauteur de **7,5 K€** correspondants aux abandons des participations de la Catalogne pour le montage d'un projet d'efficacité énergétique (7 K€) et des Baléares pour le groupe langue en 2022.

### 6. Les opérations d'ordre entre sections (D042):

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **26,2 k€** en baisse par rapport à l'exercice précédent (**37,38 k€**), correspondant à 92% du prévisionnel. Il concerne notamment les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et téléphonique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan.



En conclusion et en matière d'analyse sur la répartition du poids des dépenses de fonctionnement par nature, il faut constater l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'établissement notamment par rapport aux subventions versées sur le fonds Covid avec en 2022 un tassement de ces dépenses puis une nouvelle hausse en 2023 liée aux nouveaux projets européens obtenus par l'Eurorégion et sur lesquels l'EPM assume un rôle de chef de file nécessitant des reversements de l'aide européenne aux partenaires. C'est bien ce chapitre « autres charges de gestion courante » correspondant aux subventions de l'EPM qui fait le plus varier les dépenses. Les autres chapitres sont relativement stables ou ont une évolution linéaire. Par ailleurs, une partie des dépenses des charges à caractère général correspondants aux frais de fonctionnement du siège continuent de baisser grâce aux économies que réalise l'EPM sur ce volet.

## II. Les recettes:

### 1. Les dotations, subventions et participations (R74):

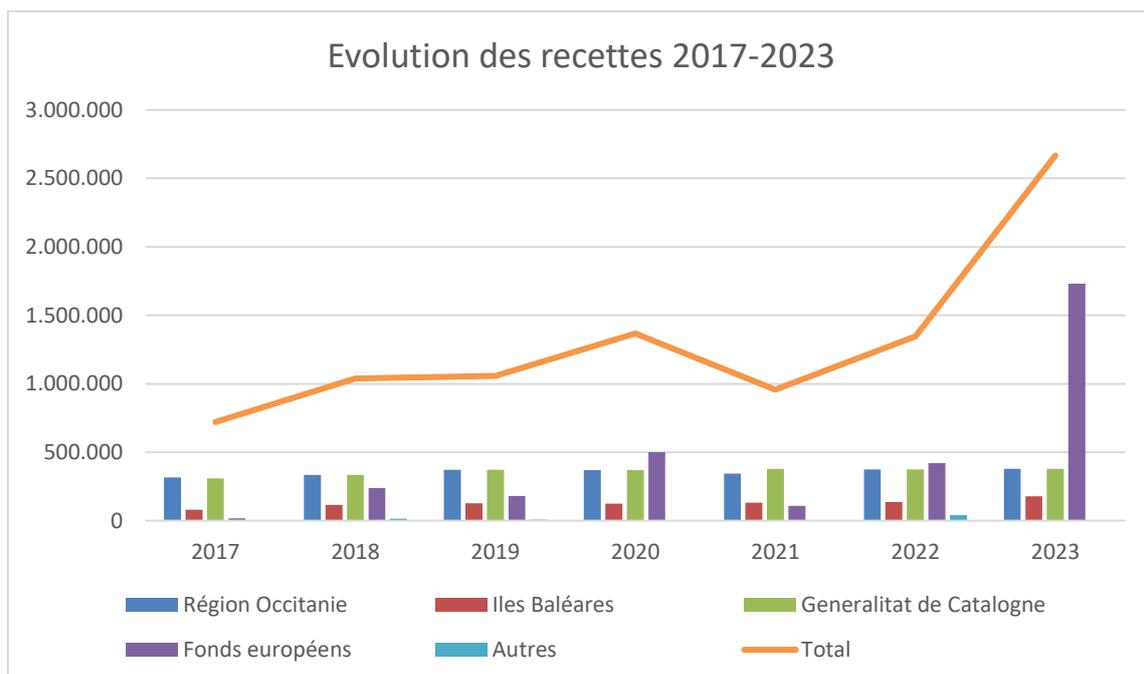
Ce chapitre est exécuté à hauteur de **2 604,99 K€** en nette hausse par rapport à l'exercice précédent (**1 347,27 K€**). Cette hausse s'explique surtout par le versement par la Commission européenne du premier acompte des projets CESAM et Youth 4 green ERF dont la côte part destinée aux partenaires des projets a aussi été reversée en 2023.

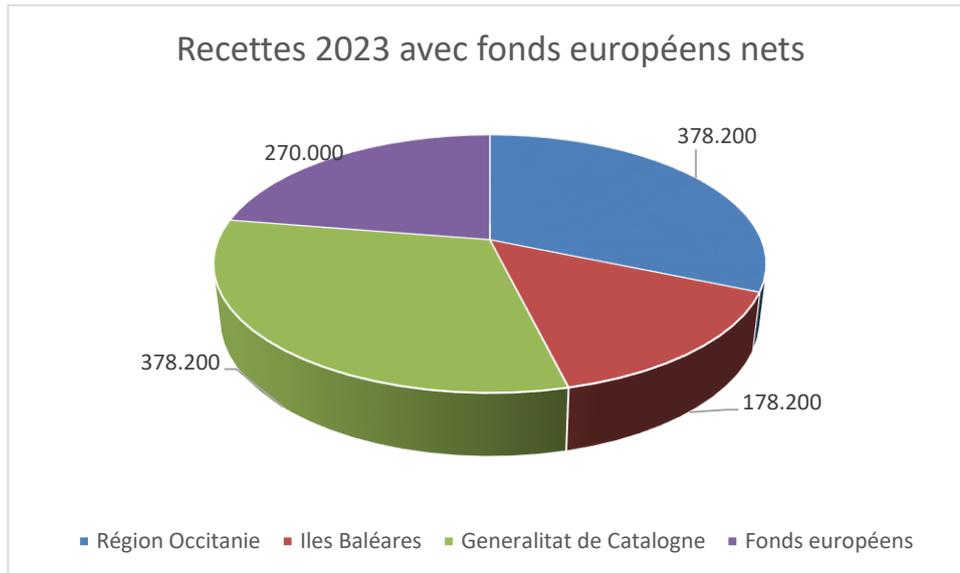
A noter que le versement des fonds européens du projet CESAM intègre les fonds destinés à l'appel à projets en faveur des entreprises du territoire (**900 K€**) que l'EPM lancera en 2024 et dont les premiers versements seront effectués en 2025.

Bien entendu, ces subventions extérieures sont complétées par les participations annuelles des membres.

Après retraitement, ce sont donc **270 K€** net perçu de fonds européens sur l'exercice (contre **150,08 K€** en 2022). Ces recettes sont essentielles pour combler la différence entre les participations des membres sur le statutaire et le montant des dépenses de fonctionnement et de la communication. Il est donc à considérer que les subventions européennes doivent prendre un poids plus important dans les recettes.

En 2022, l'EPM a déposé 8 candidatures sur des appels à projets européens et suit donc cette logique, à la fois stratégique, politique, et financière. C'est cette logique qui porte ses fruits puisque 6 des 8 projets déposés ont été programmés en 2023. Les recettes des 4 projets Interreg sélectionnés (Smart Green Water, Fashion Forward, Locall4Flood, Carbon Farming) seront versées à partir de 2024 (N+1).





<b>Recettes 2023</b>	
Région Occitanie	378 200 €
Iles Baléares	178 200 €
Generalitat de Catalogne	378 200 €
Fonds européens nets	270 000 €
<b>Total</b>	<b>1 204 600 €</b>

## **b. La section d'investissement**

La section d'investissement s'établit au compte administratif de l'exercice à hauteur de **4,86 K€** en dépenses correspondant essentiellement à des licences informatiques, et **26,2 K€** en recettes.

### **I. Les dépenses:**

#### **1. Les immobilisations incorporelles (D20):**

Aucune dépense exécutée en 2023 sur ce chapitre.

#### **2. Les immobilisations corporelles (D21):**

Ce chapitre s'établit à hauteur de **4,86 K€** et comprend notamment l'achat de mobilier neuf pour les nouveaux bureaux.

## II. Les recettes:

### Les opérations d'ordre entre sections (R040):

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **26,2 k€**. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec l'exécution du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

**Au 31 décembre 2023, le patrimoine de l'établissement représente un actif immobilisé de 115.04k€ et un stock de dette moyen long terme au passif nul.**

### La présentation analytique croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

En préambule à cette présentation croisée fonctionnelle des comptes, il convient de rappeler que le respect des règles de la comptabilité publique impose un retraitement. Les dépenses sont comptabilisées par :

- Nature de la dépense
- Service (au sens du pilotage de l'action)
- Fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- Action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

L'approche analytique lancée depuis 6 ans permet à présent de mesurer de façon plus fine le coût et le niveau de réalisation du plan d'action.

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

Cette approche ne reflète ni la part réelle de travail que génère telle ou telle commission, ni recouvre la réalité du travail sur les projets européens qui intègrent aussi du personnel administratif.

Compte tenu que cet exercice correspond à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route 2021-2030, il convient donc de replacer cette analyse dans le contexte des 3 exercices précédents.

		2021	2022	2023
Administration & communication	Dépenses	750 671	756 655	879 506
	Recettes	793 692	709 960	800 756
	Excédent reporté	43 021	-3 674	56 276
Culture	Dépenses	140 778	150 679	127 679
	Recettes	136 500	155 000	155 000
	Excédent reporté	273 463	277 784	265 104
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	421 512	317 111	82 935
	Recettes	58 167	389 694	38 000
	Excédent reporté	174 351	246 934	174 838
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	64 014	8 866	29 848
	Recettes	15 000	15 000	15 000
	Excédent reporté	59 216	65 350	36 503
Innovation & Développement économique	Dépenses	183 245	40 783	483 993
	Recettes	58 539	70 000	1 561 237
	Excédent reporté	191 956	221 173	1 183 969
Tourisme	Dépenses	71 174	35 444	16 000
	Recettes	35 000	45 000	45 000
	Excédent reporté	79 948	89 504	109 803
<b>Fonds stratégique</b>		<b>277 400</b>	<b>277 400</b>	<b>277 400</b>
	Dépenses	1 631 394	1 309 538	1 647 000
	Recettes	1 096 898	1 384 654	2 614 640
	Excédent	<b>1 099 354</b>	<b>1 174 470</b>	<b>2 103 893</b>

L'exécution financière de **l'administration générale** intégrant la communication institutionnelle se caractérise par un déficit structurel qui est lié à plusieurs facteurs :

- La prise en charge des dépenses obligatoires de l'établissement,
- L'absence de participation des commissions à ce fonctionnement contrairement aux projets européens qui peuvent le prévoir de manière forfaitaire (15% des dépenses de ressources humaines au titre d'Interreg Med par exemple),
- Un niveau de participation statutaire qui ne couvre pas ce poste et qui nécessite des recettes externes comme celles des projets européens qui doivent prendre une part de plus en plus importante.

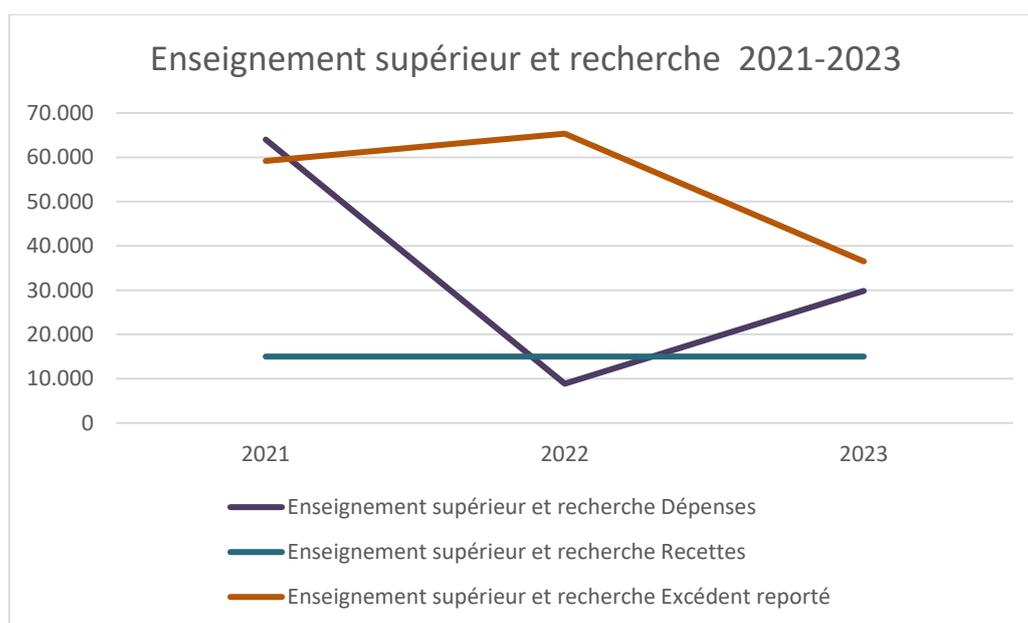
L'exercice 2023 est déficitaire sur ce chapitre. En effet, le niveau d'exécution de la masse salariale est ainsi proche du prévisionnel voté en mars 2023. Par ailleurs les dépenses de fonctionnement ont baissé conformément aux orientations données par la Direction afin de faire des économies sur ce volet structurellement déficitaire car pas abondé au niveau des dépenses généralement encourues. Plusieurs contrats ont été stoppés comme l'assistance juridique, d'autres contrats ont été

renégociés à la baisse en fonction des besoins revus sur les prestations (ménage, courrier, charges liées au siège, etc).

En conclusion, « en fonctionnement régulier », les dépenses de l’administration générale et de la communication institutionnelle devraient être de l’ordre de **840k€** environ financées par **560k€** de participations et **280k€** à aller chercher dans les financements externes et les excédents opérationnels.

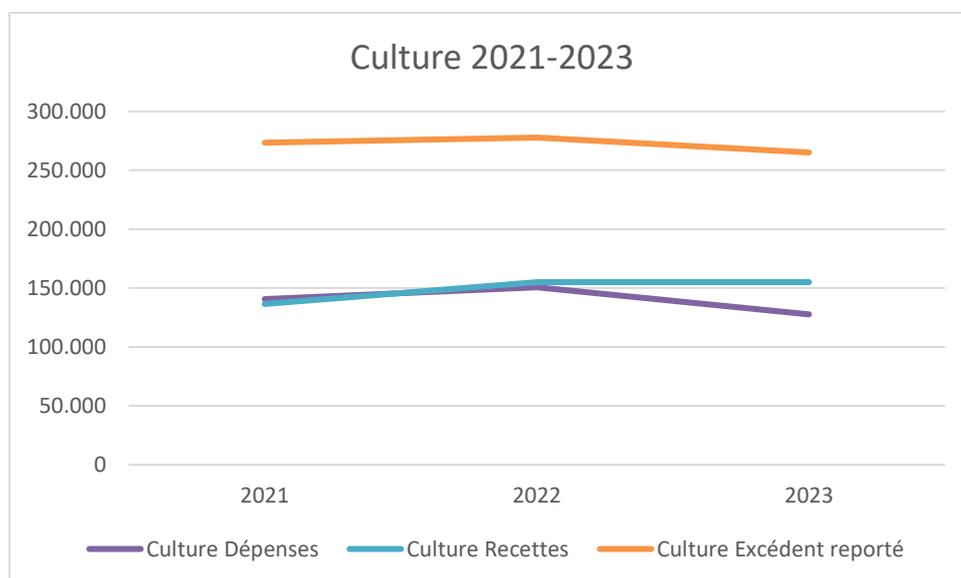


L’exercice 2023 de **la commission enseignement supérieur et recherche** a été consacré au versement des soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets afin de répondre aux objectifs de la nouvelle feuille de route 2021-2030.



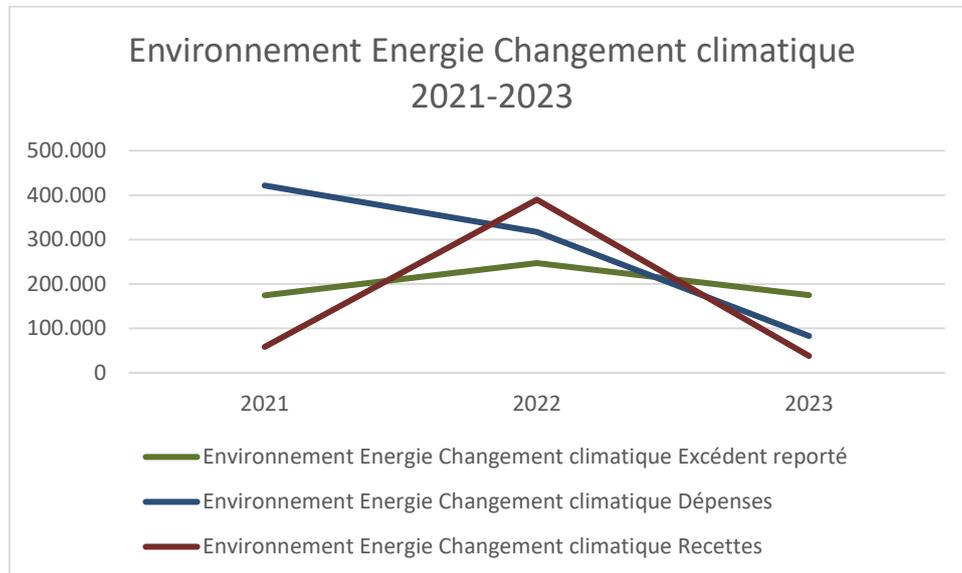
**La commission culture** a la particularité de présenter une exécution financière en décalage liée au calendrier des appels à projets annuels qui ne permet pas d’engager les crédits de paiement avant la fin de l’exercice et voit les participations des années N financer les actions des années antérieures. Au titre de l’exercice 2023, c’est ce qui permet de constater que les dépenses de versement des acomptes et soldes issus des appels à projets des années précédentes sont stables, de même que les recettes de participations annuelles « classiques » de cette commission. Le décalage entre l’engagement des nouveaux crédits et les paiements des projets lauréats des années précédentes permet d’absorber d’éventuels déficits.

Les autres dépenses importantes pour l’exercice 2023 sont consacrées au versement des soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets.

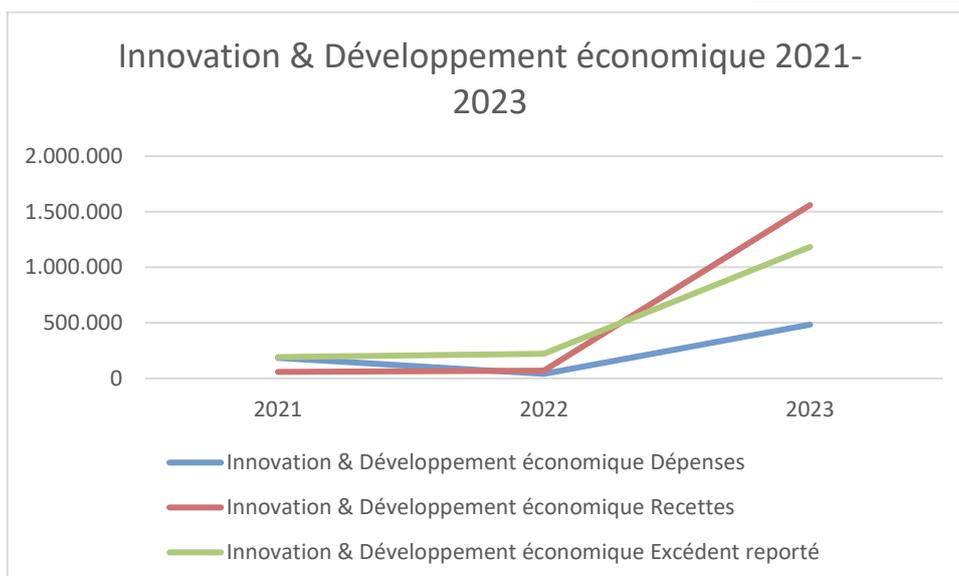


**La commission Environnement Energie Changement climatique** porte encore un projet européen en 2023 (Life WatSavereuse). La majeure partie des dépenses de ce projet est constituée des frais de personnel pris en charge par l’administration et les dépenses inscrites au budget de la commission comprennent les prestations externes comme les experts pour le suivi du projet, la réalisation d’un plan de gestion ou de communication, les déplacements et traductions. Wat’savereuse est financé par l’Union européenne à hauteur de 55%. La part résiduelle est donc financée par les fonds propres de la commission, la valorisation des ressources humaines assumées par l’administration et pourrait également l’être par le fonds stratégique au besoin. Sur l’exercice 2023, les dépenses ont été consacrées notamment aux préparations des projets européens Carbon farming et Locall4flood, finalement programmés en fin d’année, mais aussi au projet ParcsMed qui lui n’a pas été retenu.

Les autres postes de dépenses en 2023 sont consacrés au versement des soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID, aux actions mises en œuvre pour Let's Clean Up Europe et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets présentés lors du vote du Budget primitif 2023.

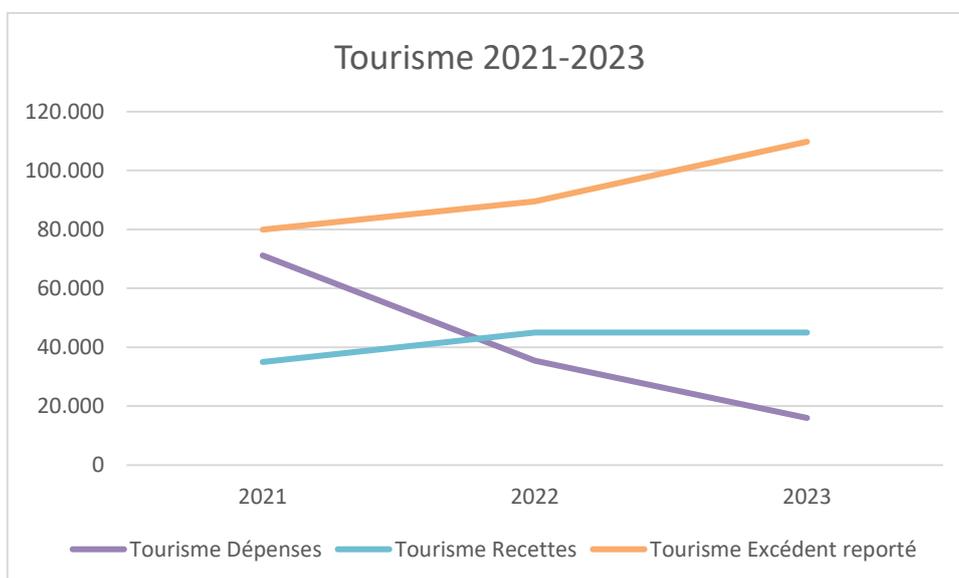


**La commission Innovation** : Les postes de dépenses en 2023 sont consacrés au versement de soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation du projet CESAM déposé sur I3 et programmé en mai 2023. Les actions ont démarré en septembre 2023 mais le versement du premier acompte par la Commission européenne a été effectué durant l'été. Ce versement inclus les fonds du cascade funding destiné aux entreprises de l'agroalimentaire et de l'économie circulaire sur le territoire à hauteur de 900 K€. L'EPM, en tant que Chef de file a par ailleurs dû reverser les quote parts correspondantes aux partenaires du projet. Ces éléments expliquent donc les courbes ascendantes en dépenses et en recettes en 2023 ainsi que l'excédent important mais quasi intégralement consacré au cascade funding.



**La commission Tourisme** a été plus que toute autre impactée par la crise sanitaire dans la mise en œuvre de son plan d'action.

L'exercice 2023 a été consacré au versement de soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID ainsi qu'à des actions ponctuelles liées à la gastronomie et l'agrotourisme.



**Le plan d'action 2023 comportait 36 actions budgétées à hauteur d'un montant total de 2 122,2 k€. Il a été exécuté à hauteur de 1 647,02 k€, soit un taux moyen de réalisation de l'ordre de 77,6%.**

## LE COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion relève des fonctions du payeur régional exercées par un comptable direct du Trésor ayant la qualité de comptable principal dans le respect des dispositions de l'article L 1617-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la séparation entre l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'EPM, et le comptable chargé de la mise en paiement des dépenses et en recouvrement des recettes.

L'état des restes à recouvrer à la date d'adoption des comptes s'établit à 276 000€.

Arrêt du compte administratif et adoption du compte de gestion 2023 :

Considérant que le comptable public a bien transmis à l'EPM le compte de gestion de l'exercice,

Considérant qu'après examen, il y a bien corrélation entre les comptes du comptable public et ceux de la Présidence en exercice en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement,

Considérant la présentation du compte administratif ci-dessus et au regard des documents d'appui transmis aux délégués,

Considérant le respect des dispositions de l'article 1612-12 du CGCT en matière de vote du compte administratif,

Il est proposé de voter l'adoption du compte de gestion et l'arrêt des comptes de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée au titre de l'exercice 2023, présentés de façon croisée par nature et fonction au niveau des chapitres budgétaires dans les deux sections, permettant ainsi d'aboutir aux résultats et soldes globaux suivants :

### Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 853,28	2 635 378,97	2 732 232,25
Titres de recette émis (b)	26 205,06	2 613 642,53	2 639 847,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	26 205,06	2 613 642,53	2 639 847,59
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 853,28	2 122 209,75	2 219 063,03
Mandats émis (f)	4 866,66	1 658 157,21	1 663 023,87
Annulations de mandats (g)		11 129,70	11 129,70
Dépenses nettes (h = f - g)	4 866,66	1 647 027,51	1 651 894,17
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	21 338,40	966 615,02	987 953,42
(h - d) Déficit			

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, considérant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de clôture 2023 à hauteur de **966,62 K€** en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement au chapitre R002.

Au regard des éléments présentés ci-avant au cours de l'approche analytique et des résultats ci-après décrits et après affectation des résultats 2023, le compte administratif permettrait d'enregistrer au budget primitif de l'exercice suivant, les excédents de fonctionnement reportés, répartis de la façon suivante :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	56 276,00 €	265 104,12 €	174 838,55 €	36 503,04 €	1 183 969,42 €	109 803,31 €	277 399,55 €	2 103 893,99 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total EFR net R 002</b>	<b>56 276,00 €</b>	<b>265 104,12 €</b>	<b>174 838,55 €</b>	<b>36 503,04 €</b>	<b>1 183 969,42 €</b>	<b>109 803,31 €</b>	<b>277 399,55 €</b>	<b>2 103 893,99 €</b>

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	68 453,28		21 338,40		89 791,68
Fonctionnement	1 137 278,97		966 615,02		2 103 893,99
<b>TOTAL I</b>	<b>1 205 732,25</b>		<b>987 953,42</b>		<b>2 193 685,67</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 205 732,25</b>		<b>987 953,42</b>		<b>2 193 685,67</b>

## DELIBERATION N° 24\_03\_01

## Assemblée générale du 18 mars 2024

### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023**

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement des groupements de ce type;

**Vu** la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

**Vu** les documents budgétaires annexés à la présente,

Considérant que la réglementation publique en matière de gestion comptable et la réglementation budgétaire imposent une concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Considérant que le Compte Administratif 2023 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres,

### **DECIDE :**

**Article 1 :** Le Compte Administratif 2023 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée présenté par nature et fonctions est approuvé.

**Article 2 :** L'Assemblée Générale approuve et valide la parfaite concordance des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dont les résultats sont arrêtés dans les conditions ci-après :

## Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 853,28	2 635 378,97	2 732 232,25
Titres de recette émis (b)	26 205,06	2 613 642,53	2 639 847,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	26 205,06	2 613 642,53	2 639 847,59
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 853,28	2 122 209,75	2 219 063,03
Mandats émis (f)	4 866,66	1 658 157,21	1 663 023,87
Annulations de mandats (g)		11 129,70	11 129,70
Dépenses nettes (h = f - g)	4 866,66	1 647 027,51	1 651 894,17
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	21 338,40	966 615,02	987 953,42
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	68 453,28		21 338,40		89 791,68
Fonctionnement	1 137 278,97		966 615,02		2 103 893,99
<b>TOTAL I</b>	<b>1 205 732,25</b>		<b>987 953,42</b>		<b>2 193 685,67</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 205 732,25</b>		<b>987 953,42</b>		<b>2 193 685,67</b>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**Le Président en exercice,  
Pere ARAGONÈS**

**Et par délégation  
Gerard VIVES**

**Certifié exécutoire :**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

**Copie :** Pairie régionale d'Occitanie